

Droit de naître aux Etats-Unis

Voilà des mois que nous vous parlons des méthodes américaines et des liens qui unissent l'association anti-IVG. Droit de naître à ses collègues pro-life made in USA. Dans son bulletin de février 1999, l'association nous livre un compte-rendu édifiant de son récent voyage aux Etats-Unis. Au total, 20 personnes dont 6 jeunes de l'association sont en effet partis participer à la grande Marche pour la Vie organisée par les groupes pro-life américains à Washington le 22 janvier dernier. Monseigneur Custidio Alvim Pereira, archevêque du Chapitre de la Basilique St Pierre de Rome leur a servi d'aumônier pour l'occasion.

D'entrée de jeu, l'enthousiasme du petit groupe a quelque peu été refroidi à Roissy. Sitôt leurs pancartes "Droit de naître" affichées, les voyageurs anti-IVG se fait remarquer. "Une responsable d'aéroport de Paris nous intimait l'ordre d'ôter immédiatement cette 'horrible chose' arguant de réglemens plus ou moins bidons. Elle allait même jusqu'à vouloir l'arracher de ses propres mains. Ce que nous l'empêchâmes de faire ! » raconte Droit de naître qui finira par céder. Un quart d'heure plus tard, un policier viendra faire un constat de "trouble" suite au déploiement des pancartes. "En fait, déduit Droit de Naître, nous apprenions qu'il avait reçu l'ordre de faire un rapport sur notre déplacement... de la part de services spécialisés..." Et l'association d'en conclure : "Ces gens savaient donc qu'un groupe anti-avortement nommé Droit de Naître partait à Washington sur la vol UA 912 ce 21 janvier 1999, ça fait froid dans le dos !" Parce qu'un groupe pro vie parti prendre des contacts avec des pro-life, c'est censé rassurer ? Finalement arrivés aux USA, l'organisation a rejoint, banderoles déployées, les dizaines de milliers de pro-life massés face à la Maison Blanche. Invités à s'exprimer sur l'estrade, Monseigneur Pereira, Marc Balestrieri et Frédéric de Chalabre, respectivement délégué général et responsable des relations extérieures, ont présenté officiellement et en grande pompe Droit de Naître au mouvement pro-life international. Vient ensuite l'heure de la marche, avec son lot de bénédictions et de slogans anti-choix "Non à l'avortement !" etc. Réflexions enthousiastes des participants à la marche de Droit de Naître : "C'est incroyable ! Il faut absolument que les autres français participent au moins une fois à cette manifestation et ils comprendront que c'est possible chez nous, dans nos rues, avec nos familles et nos enfants." Ben voyons. Plus inquiétant, le voyage leur a permis de prendre contact avec le gratin politique pro-life américain. Parmi eux, le sénateur Bob Smith, membre des commissions militaires du Congrès et du Sénat (sic!), président de la



commission d'Ethique (re-sic!) et de l'environnement, (ils n'ont visiblement pas de débat sur le cumul des mandats!) les a reçu au Capitole entre deux séances du processus d'impeachment visant à destituer Clinton ! Pas peu fier, Droit de naître a également rencontré le député Christopher Smith, militant anti-avortement élu sur un programme entièrement pro-vie. Autre information à faire froid dans le dos, les liens cordiaux qui semblent unir la très active American Life League avec Droit de Naître : "Nous connaissons ALL depuis de nombreuses années et nos relations ont toujours été au beau fixe" (Gloups !) Autant vous dire que Droit de naître a décidé de remettre le couvercle et propose d'ores et déjà à ses adhérents d'y retourner l'année prochaine.

Camille Rigault

On parle de nous

Toujours dans son bulletin de février 99, l'association anti-IVG Droit de naître nous consacre une demi-page sous le titre "Une attaque de choix" (merci pour le compliment). Photo de la couverture du numéro 6 de ProChoix à l'appui, l'association nous gratifie du surnom de "fanatiques de mort" (rien que ça !) pour avoir épinglé la propagande de son livre 50 questions et réponses contre l'avortement (diffusé à 80 000 exemplaires !)

En bref

- Dans ProChoix n°9, nous vous racontions comment certaines assistantes sociales en complicité avec des associations anti-IVG dissuadent des jeunes femmes enceintes d'avorter en les orientant vers des foyers d'accueils amis comme les foyers Tom Pouce de Femmes et enfant d'abord, l'association créée par Jérôme Lejeune après son départ de Laissez-les-vivre. Dans un bulletin, Promouvoir, une association pro vie de Carpentras présidée par Philippe Clochard-Bossuet réclame que des fonds publics soutiennent le fonctionnement du foyer Tom Pouce local ! "A l'initiative de l'association les femmes et les enfants d'abord, l'achat d'une maison et son aménagement ont été réalisés depuis 1995 avec des fonds uniquement privés pour une valeur d'un million quatre cent mille francs" explique-t-il. "Cet immeuble permet l'accueil en permanence, dans d'excellentes conditions d'indépendance et de confort de cinq jeunes filles mineures (sic !) enceintes souhaitant garder leur enfant alors que leur entourage s'y oppose (re-sic !)." D'ailleurs si l'on en croit Présent, Tom Pouce national aurait touché cette année 80 000F de subventions publiques !

- Une nouvelle réglementation devrait inscrire dans le code pénal suisse l'obligation d'un **entretien pré-IVG** obligatoire pour toutes les femmes désirant avorter. Dans le bulletin prochoix suisse de l'USPDA (Union suisse pour décriminaliser l'avortement) n°47 de février 1999, Madeleine Denisart, spécialiste des entretiens pré-IVG et membre de l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception (ASDAC) publie un réquisitoire contre l'obligation de cet type d'entretien : "les professionnels qui eux-mêmes pratiquent des entretiens psychosociaux perd son sens. Le but d'un entretien est de profiter à la personne qui consulte, ce qui n'est pas possible s'il s'agit d'une mesure coercitive" explique-t-elle. "L'important, c'est que l'IVG ne soit plus considéré comme un acte médical dégradant". Enfin l'inscription de l'entretien pré-IVG obligatoire dans le Code pénal n'est pas anodin. Pour Madeleine Denisart : "cela signifie qu'on garde la logique de la mise sous tutelle de la femme".

- Toujours selon le bulletin prochoix suisse de l'USPDA (Union suisse pour décriminaliser l'avortement) N°47, février 1999, l'Office intercantonal des médicaments (OICM) helvétique a été saisi d'une demande d'autorisation de mise sur le marché suisse du **RU 486**. La société productrice, Exelgyn, devrait déposer une demande d'autorisation de mise en circulation sur l'ensemble de la Communauté européenne.